

facture de gaz gaz naturel

Dépannage 24h/24 - 7j/7

Élec : 04 50 97 20 57
Gaz : 0810 810 965
Coût d'un appel local

Votre contact mail : clientele@rgeb.fr
Accueil clientèle - 04 50 97 20 57
du lundi au vendredi de 8h35 à 12h et de 13h40 à 16h45
le jeudi de 9h à 12h et de 13h45 à 18h00

Votre référence à rappeler :

contrat n° XXXXX
client titulaire XXXXXXXX
espace de livraison xxxxxxxx
xxxxxxxxx
BONNEVILLE
offre gaz
service Proxy (b0)
type de gaz gaz naturel
niveau de pression 21 mbar

M. XXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXX
74130 BONNEVILLE

facture n° XXXXXX du XX/XX/XXXX

gaz du 04/05/2021 au 23/08/2021 : 532 kWh
calculés sur la base d'index relevés (détails au verso)

total HT	84,91 €
TVA	10,17 €
autres taxes	8,64 €

total TTC 103,72 €

Merci de votre règlement avant le 27/09/2021

Date approximative du prochain relevé.....08/01/2022

Explication de votre facture

- Type d'Offre
- Coordonnées pour les pannes réseaux
- Coordonnées pour la gestion
- Référence de votre point de livraison
- Adresse d'envoi de la facture
- Numéro de contrat
- Titulaire et éventuel cotitulaire du contrat
- Adresse du point de livraison
- Offre, version tarifaire, niveau de pression souscrits
- Numéro et date de la facture
- Montants HT, TVA et cumul autres taxes de l'énergie (Départementale, Communale, CSPE, CTA)
- Date d'échéance ou de prélèvement
- Prochaines échéances prévisionnelles de facturation et de relève
- Rappel des possibilités de règlement (en cas de facture non prélevées)
- Coupon détachable à joindre avec votre chèque de règlement

vos règlement

Pour le règlement de vos factures, nous vous proposons plusieurs moyens de paiement :

- prélèvement automatique : souscription auprès de notre accueil, au 04 50 97 20 57, ou par mail clientele@rgeb.fr
- carte bancaire ou espèces à notre accueil au 15 rue du Bois des Tours à Bonneville
- chèque bancaire à l'ordre de Régie Gaz Electricité Bonneville en joignant votre talon de paiement
- virement sur le compte FR76 1007 1740 0000 0020 0043 226
- par Internet sur le site <https://monagence-rgeb.multield.net>
- mensualisation : souscription auprès de notre accueil, au 04 50 97 20 57, ou par mail clientele@rgeb.fr

vos talon de paiement



Nom du client : M XXXXXXXXXXXXX
Adresse de livraison : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX 74130 BONNEVILLE
Référence du compte client : XXXXXX
Référence de la facture : XXXXXX

XXXXX Montant à payer : 103,72 €

part fixe		€ / an	montant en €						
abonnement du 6 mai 2021 au 30 juin 2021		156,00	23,66						
abonnement du 1 juillet 2021 au 6 septembre 2021		168,00	31,08						
part variable		€ / kWh	montant en €						
postes tarifaires	anciens index <i>en italique si estimés</i>	nouveaux index <i>en italique si estimés</i>	volumes (m³)	coefficients			consommations (kWh)		
du 04/05/2021 au 23/08/2021				lecture	K	PCS	compteur n° XXXXXXXXXX		
consommation	7 428	7 479	51	1	0,908	11,494	532		
consommation - barème du 04/05/2021 au 30/06/2021							275,5	0,0528	14,55
consommation - barème du 01/07/2021 au 23/08/2021							256,5	0,0609	15,62
total HT								84,91	
taxes et contributions		assiette	taux	montant en €					
ticgn		532	8,43 €/ MWh	4,48					
cta transport		30,68	4,71 %	1,45					
cta distribution		13,03	20,80 %	2,71					
tva réduite		58,90	5,50 %	3,24					
tva		34,65	20,00 %	6,93					
total TTC								103,72	

16. Part fixe (abonnement)

17. Détail de la facturation de la part variable (proportionnelle à la consommation par classe temporelle)

18. Index de relève et N° de compteur

19. Consommations (différence entre les index)

20. Détail des taxes et contributions obligatoires (décisions des pouvoirs publics)

21. Précisions et communications générales

communication

21

- **ticgn (taxe intérieure sur les consommations de gaz naturel)** : s'applique sur l'ensemble des consommations. Le produit de cette taxe est reversé au service des douanes.
- **cta (contribution tarifaire d'acheminement)** : s'applique aux éléments fixes de la part acheminement. Le produit de cette contribution est reversé à la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières.
- **tva** : payée sur les débits, s'applique sur l'ensemble du total HT et sur la ticgn.